



7^{èmes} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

30 juin et 1^{er} juillet 2014 - Grand Palais de Lille

PRÉVENTION – PRISE EN CHARGE
FACE AU POIDS DU SYSTÈME
CHANGEONS DE PARADIGME

Organisées par le Journal de l'Action Sociale
en collaboration avec le Conseil général du Nord, le Conseil général du Pas-de-Calais,
et l'Observatoire national de l'action sociale (Odas).



En partenariat avec :



Les précédentes éditions des Assises ont démontré avec force la volonté des acteurs de la protection de l'enfance de poursuivre l'analyse de leurs pratiques pour s'adapter à des contextes de plus en plus complexes, et mieux affronter les limites des réponses en termes de prévention comme de prise en charge.

Or, cette quête semble souvent freinée par le poids du système, mis en cause, selon les cas, à travers les contradictions du dispositif législatif, les contraintes budgétaires, la complexité du paysage institutionnel, les insuffisances de la formation... Mais, il est temps de le reconnaître, le poids du système est aussi nourri par chacun d'entre nous, faute de savoir, de pouvoir ou de vouloir prendre le "risque" de regarder les choses autrement, qu'il s'agisse des contours de notre mission à l'égard des enfants ou du cadre de son exercice. Changer de paradigme pour avancer plus décisivement, au-delà des contraintes institutionnelles... C'est ce que vous proposez de faire, collectivement, cette nouvelle édition des Assises, en s'inspirant de ceux qui osent déjà.

PROGRAMME



12h00 - Accueil café par les partenaires et visites des stands

À cette occasion les jeunes suivis par les services de la PJJ Grand-Nord proposeront aux participants des collations préparées par leurs soins.

Mots de bienvenue par **Dominique Dupilet**, président du Conseil général du Pas-de-Calais et **Patrick Kanner***, président du Conseil général du Nord.

Préambule - Que sait-on depuis les dernières Assises de la Protection de l'Enfance ?
Présentation en avant-première des conclusions de la mission d'étude du Défenseur des droits sur l'affaire Marina.

Par **Marie Derain**, défenseure des enfants, et **Alain Grevot**, expert protection de l'enfance en charge de cette mission.

Introduction - Changer de paradigme : pourquoi et à quelles conditions ?

Par **Jean-Louis Sanchez**, délégué général de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et directeur éditorial du Journal de l'Action Sociale (Jas).

14h00 - 15h00

■ L'ÉCOLE : LE CHAÎNON À NE PAS MANQUER

L'École peut-elle devenir un véritable lieu d'observation et de socialisation des enfants ?, de rencontre et d'implication des familles ?, de mobilisation d'autres énergies professionnelles et bénévoles ? Faut-il pour y parvenir y affecter des travailleurs sociaux ?

TABLE RONDE AVEC : Nicole Dreyer, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la vie scolaire ; Eric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement ; Véronique Gustin, assistante de service social polyvalente de secteur au Conseil général de la Charente-Maritime, avec Christel Renaud, directrice de l'école primaire de la Grève-sur-le-Mignon (Charente-Maritime) ; Christian Wassenberg, directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord.

■ LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : L'INCONTOURNABLE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Développement social est dans l'air du temps. Il est enfin perçu comme incontournable pour améliorer le soutien à l'enfance et à la famille, à travers l'implication de tous les acteurs locaux sur le territoire et le décloisonnement des politiques (sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, sportives ...). Dans cette perspective, quel doit être le rôle de la commune, quels rapports élus-professionnels-habitants cela implique-t-il ?

DIALOGUE AVEC : Daniel Cadoux, ancien préfet, président de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape) ; Annick Genty, responsable de la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Artois au Conseil général du Pas-de-Calais ; et Didier Lesueur, délégué général adjoint de l'Odas.

■ REFONDATION DES RÉPONSES : NE PAS SE TROMPER D'OBJECTIF

À travers les enseignements de deux études sur le milieu ouvert et le placement, on peut mesurer l'importance d'un diagnostic partagé en amont et de l'évaluation des réponses en aval pour surmonter les forces d'inertie du système, motiver les acteurs, optimiser les financements, sans perdre de vue la primauté de l'intérêt de l'enfant.

L'étude sur les parcours des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance dans le Pas-de-Calais, par Arnaud Degorre, directeur régional adjoint de l'Insee Nord-Pas-de-Calais ;

La recherche sur le devenir des enfants placés à l'OSE et les enseignements tirés dans l'approche éducative, par Richard Josefsberg, directeur de la maison d'enfants Elie Wiesel à Taverny (Val-d'Oise).

■ ÉTHIQUE DE LA SOLLICITUDE : NE PAS SE TROMPER DE POSTURE

Trop de rigidités d'organisation ou de postures inadaptées peuvent générer de la maltraitance institutionnelle (ruptures de parcours, déplacements successifs, insuffisante écoute des enfants ...). Et si une des principales pistes de dépassement du poids du système résidait dans le développement d'une sollicitude (ou empathie) non plus seulement individuelle de chaque professionnel mais collective, partagée et revendiquée, ainsi mieux assumée, et donc plus efficace ?

DIALOGUE AVEC : Adrien Hueber, chef de service éducatif dans une maison d'enfants à caractère social en Lorraine, auteur de "Pinocchio ou l'art d'éduquer" ; Nadège Séverac, sociologue, rapporteure sur la protection de l'enfance pour la commission enfance-adolescence du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

ATELIERS

LE TEMPS DU DÉBAT - CINQ ATELIERS AU CHOIX

9h00 - 12h30

ATELIER 1 : École : comment en faire un atout décisif ?

ATELIER 2 : Parentalité(s) : comment diversifier les réponses ?

ATELIER 3 : Développement social : comment s'en imprégner dans la protection de l'enfance ?

ATELIER 4 : Suivi éducatif à domicile : comment revitaliser l'accompagnement ?

ATELIER 5 : Parcours : comment en assurer l'efficacité ?

Voir détails de chaque atelier pages 6 à 10.

Les ateliers constituent la séquence consacrée au débat. Ils s'appuieront donc sur des contributions et témoignages avant tout soucieux d'instaurer le dialogue avec les participants de chaque atelier.

Leur animation sera assurée par un modérateur et un président également chargé de rapporter les principales propositions de son atelier lors de la séance plénière de l'après-midi. Ce binôme sera accompagné d'un jeune grand témoin, ayant été accompagné par l'aide sociale à l'enfance.

12 h 30 - 14 h 30 Déjeuner sur place ►►►

PLÉNIÈRE FINALE

LES PERSPECTIVES

14h30 - 15h30

■ PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE CHAQUE ATELIER PAR LEUR PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT.

ATELIER 1 - Roland Giraud, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (Andass) ; **ATELIER 2** - Benoit Menard*, directeur général de Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopps) ; **ATELIER 3** - Richard Pierre, président du Comité national de liaison des acteurs de prévention spécialisée (CNLAPS) ; **ATELIER 4** - Marie-Paule Martin-Blachais, directrice générale du GIP Enfance en danger ; **ATELIER 5** - Un magistrat membre de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF).

APRÈS-MIDI : SÉANCE PLÉNIÈRE

15h30 - 16h30

■ DIALOGUE AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES SUR LES CONSTATS ET PROPOSITIONS DE CETTE 7^{ÈME} ÉDITION DES ASSISES.

Avec :

Dominique Bertinotti, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée de la Famille ;

Vincent Peillon*, ministre de l'Éducation nationale ;

Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice ;

Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France (ADF) ;

Jacques Pélissard*, président de l'Association des maires de France (AMF).

16h30 - 17h00

■ LE MOT DE LA FIN AUX JEUNES GRANDS TÉMOINS.

Kévin Escure, membre de l'Adepape du Puy-de-Dôme, personne-ressource au conseil d'administration de la Fnadepape, comptable dans un cabinet d'expertise comptable de la région parisienne ;

Karim Thiery, administrateur de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle, attaché commercial ;

Sonia Bendis, administrateur de l'Adepape du Var ;

Amandine Youlou, chargée de mission à l'Adepape des Alpes-Maritimes, membre du conseil d'administration de la Fnadepape.

* en attente de confirmation ►►►



LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 7^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal de l'Action Sociale, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, collectivités accueillantes de cette édition.

Et en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), l'Association nationale des assistants de service social (Anas), l'Association nationale des cadres ASE (Anacase), l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (Andass), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), la Croix-Rouge française, le Défenseur des Droits, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape), la Ligue de l'enseignement, le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS), le Ministère de la Justice (DPJJ), le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones), SOS Villages d'enfants, le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss), et le soutien de l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles), de l'association Acodège, de l'association A. Retis, et du Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE).



ATELIER 1

ÉCOLE COMMENT EN FAIRE UN ATOUT DÉCISIF ?

L'école est le lieu privilégié de rencontre et d'observation des enfants. Pourtant, elle ne joue pas le rôle déterminant que l'on pourrait en espérer en matière de prévention et de prévention. Comment faire de cet espace, celui non seulement de la socialisation des enfants, mais aussi celui d'un repérage plus précoce des difficultés des enfants et de leurs familles ? Comment ouvrir davantage l'école sur les ressources extérieures et créer une véritable communauté éducative autour de l'enfant rassemblant enseignants, familles, élus, travailleurs sociaux et société civile ?

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif de traiter en s'appuyant sur un débat entre le public et les contributeurs invités à témoigner de leur expérience ou à présenter des initiatives particulières.

PRÉSIDENT - RAPPORTEUR : **Roland Giraud**, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (Andass).

MODÉRATEUR : **Cristelle Martin**, présidente de l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancas), directrice adjointe enfance famille action sociale au Conseil général de la Charente-Maritime.

GRAND TÉMOIN : **Kévin Escure**, membre de l'Adepape du Puy-de-Dôme, personne-ressource au conseil d'administration de la Fnadepape, comptable dans un cabinet d'expertise comptable de la région parisienne.

CONTRIBUTION INTRODUCTIVE

■ **Jean-Marcel Grandamme**, adjoint au maire de Valenciennes, ancien proviseur.

CONFRONTATION DES POINTS DE VUE ENTRE LES PARTICIPANTS ET DÉBAT AVEC :

■ **Florence Bobot**, directrice de l'APSN, Centre de ressources départemental de la prévention spécialisée du Nord.

■ **Michel Dagbert**, maire de Barlin, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais.

■ **Michel Flaczynski***, proviseur du Collège ouvert Jean Moulin de Barlin.

■ **Véronique Gustin**, assistante de service social polyvalente de secteur au Conseil général de la Charente-Maritime, avec **Christel Renaud**, directrice de l'école primaire de la Grève-sur-le-Mignon (Charente-Maritime).

■ **Laurent Piolatto**, délégué général de l'association "Lire et faire lire".



ATELIER 2

PARENTALITÉ(S) COMMENT DIVERSIFIER LES RÉPONSES ?

L'“être parent” s’est progressivement modifié ces dernières années dans notre société. La fonction parentale a d’abord été fragilisée par des phénomènes comme le développement de la monoparentalité, la dispersion des familles, l’isolement. En parallèle, la recomposition des familles appelle à un partage parfois complexe des responsabilités au point de parler de parentalité au pluriel. Des évolutions qui impliquent le développement de nouvelles postures pour la protection de l’enfance, tant dans l’accompagnement des parents que dans la suppléance partielle ou totale de leurs fonctions, en s’appuyant sur d’autres ressorts (société civile, famille élargie, adoption simple...) encore trop souvent négligés dans notre pays.

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif de traiter en s’appuyant sur un débat entre le public et les contributeurs invités à témoigner de leur expérience ou à présenter des initiatives particulières.

PRÉSIDENT - RAPPORTEUR : **Benoit Menard***, directeur général de Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss).

MODÉRATEUR : **Marie-Agnès Féret**, chargée d’études Enfance-Famille à l’Observatoire national de l’action sociale (Odas).

GRAND TÉMOIN : **Karim Thiery**, administrateur de l’Adepape de Meurthe-et-Moselle, attaché commercial.

CONTRIBUTION INTRODUCTIVE

■ **Gilles Séraphin**, directeur de l’Observatoire national de l’enfance en danger (Oned).

CONFRONTATION DES POINTS DE VUE ENTRE LES PARTICIPANTS ET DÉBAT AVEC :

■ **Nathalie Coulon**, chercheur, maître de conférences à l’Université de Lille III.

■ **Julie Dewaele**, psychologue à la mission Prévention petite enfance du Conseil général du Pas-de-Calais.

■ **Mohamed L’Houssni**, directeur de l’association A. Rétis.

■ **Jean-Marie Muller**, président de la Fédération nationale des associations d’entraide des personnes accueillies en protection de l’enfance (Fnadepape).

■ **Lise-Marie Schaffhauser**, présidente de l’Union nationale des acteurs du parrainage de proximité (Unapp).



ATELIER 3

DÉVELOPPEMENT SOCIAL COMMENT S'EN IMPRÉGNER DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Décloisonner les politiques (sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, sportives...), désenclaver les institutions, développer des partenariats pluri-professionnels de conviction, impliquer davantage les citoyens dans les réponses qui les concernent individuellement ou collectivement, dans leur quartier, dans leur ville... Autant d'objectifs susceptibles d'enrichir l'accompagnement des familles et de l'enfant, tant en matière de prévention que de protection. Comment y parvenir et avec quels outils ? Quel rôle et quelle posture pour chacun (élu, professionnel, habitant) ?

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif de traiter en s'appuyant sur un débat entre le public et les contributeurs invités à témoigner de leur expérience ou à présenter des initiatives particulières.

PRÉSIDENT - RAPPORTEUR : **Richard Pierre**, président du Comité national de liaison des acteurs de prévention spécialisée (CNLAPS).

MODÉRATEUR : **Jean-Claude Placiard**, coordonnateur pédagogique à l'Institut national du développement social (INDS).

GRAND TÉMOIN : **Sonia Bendis**, administrateur de l'Adepape du Var.

CONTRIBUTION INTRODUCTIVE

■ **Jean-Pierre Lemoine**, directeur général adjoint chargé de la Solidarité au Conseil général du Nord.

CONFRONTATION DES POINTS DE VUE ENTRE LES PARTICIPANTS ET DÉBAT AVEC :

■ **Gaëlle Castrec***, responsable de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance du Finistère.

■ **Anne Houot**, en charge de la Coordination lunévilloise enfance-famille (Clef).

■ **Carl Lacharité**, directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

■ **Éric Legros**, directeur de la Maison d'enfants de la Côte d'Opale.

■ **Maria Maïlat**, anthropologue, directrice d'Artefa, avec un représentant de la protection de l'enfance des Hautes-Alpes.



ATELIER 4

SUIVI ÉDUCATIF À DOMICILE COMMENT REVITALISER L'ACCOMPAGNEMENT ?

Intervenir au domicile des enfants et de leurs parents dans une logique éducative préventive est l'un des versants essentiels de notre système de protection de l'enfance. Mais ce qui fonde l'action en milieu ouvert, c'est-à-dire dans et sur l'environnement et le contexte de vie des familles, ne perd-il pas de son sens dans une logique de plus en plus technicienne et bureaucratique ? Au-delà des fondamentaux, comment trouver ou retrouver une réelle proximité et retrouver le sens de l'accompagnement en se plaçant à côté des familles et en s'appuyant sur leurs ressources ?

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif de traiter en s'appuyant sur un débat entre le public et les contributeurs invités à témoigner de leur expérience ou à présenter des initiatives particulières.

PRÉSIDENT - RAPPORTEUR : Marie-Paule Martin-Blachais, directrice générale du GIP Enfance en danger.

MODÉRATEUR : Mireille Montagne, conseiller à l'Observatoire national de l'action sociale (Odas).

GRAND TÉMOIN : Amandine Youlou, chargée de mission à l'Adepape des Alpes-Maritimes, membre du conseil d'administration de la Fnadepape.

CONTRIBUTION INTRODUCTIVE

■ **Claire Ganne**, responsable du pôle formation continue à Buc Ressources, chercheure associée au Centre de recherche Education et formation de l'Université de Nanterre.

CONFRONTATION DES POINTS DE VUE ENTRE LES PARTICIPANTS ET DÉBAT AVEC :

- **Cyriaque Cacheux**, directeur général adjoint de la Sauvegarde du Nord.
- **Marcel Capitani**, chef du service Les Pléiades de l'association Henri Rollet.
- **Adrien Hueber**, chef de service éducatif dans une maison d'enfants à caractère social en Lorraine, auteur de "Pinocchio ou l'art d'éduquer".
- **Gérard Lefebvre**, chef de service, service départemental de la prévention et de la protection de l'enfance du Pas-de-Calais.
- **Fatima Lejeune-Chagar**, directeur d'entité à l'Afad du Douaisis.
- **Jean-Christophe Sardain**, délégué aux prestations familiales à l'Union départementale des associations familiales (Udaf) de l'Aude.



PARCOURS

COMMENT EN ASSURER L'EFFICACITÉ ?

La question des parcours des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance est une préoccupation constante des acteurs mais qui reste très largement perfectible en raison de nombreux obstacles : complexité des organisations, complexité des situations, failles dans la coopération... avec au bout de compte pour l'enfant, trop souvent, de la souffrance ajoutée à la souffrance, et pour les professionnels de la frustration quand ce n'est pas du découragement. Comment dépasser ces obstacles, et améliorer encore les prises de décisions et les réponses en s'appuyant notamment sur ce que les premiers intéressés ont à nous dire ?

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif de traiter en s'appuyant sur un débat entre le public et les contributeurs invités à témoigner de leur expérience ou à présenter des initiatives particulières.

PRÉSIDENT - RAPPORTEUR : *Un magistrat membre de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF).*

MODÉRATEUR : **Martial Dardelin**, conseiller à l'Observatoire national de l'action sociale (Odas).

GRAND TÉMOIN : **deux jeunes "chercheurs pairs"** participant à la recherche "Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde : une approche par les pairs".

CONTRIBUTION INTRODUCTIVE

■ **Bénédicte Goussault**, chercheur à l'université de Créteil, et **Sylvie Delcroix**, conseillère technique à SOS Villages d'enfants.

CONFRONTATION DES POINTS DE VUE ENTRE LES PARTICIPANTS ET DÉBAT AVEC :

■ **Virginie Deneux**, procureure de la République près le Tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier.

■ **Jean-Marc Dezèque**, directeur de l'association de l'Ermitage.

■ **Florence Laï**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal pour enfants de Lons-le-Saunier.

■ **Marie-Christine Le Clézio**, directrice adjointe de l'enfance et de la famille au Conseil général du Finistère.

■ **Jean-Marie Vauchez**, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES AU DOS DU PROGRAMME)

1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)

Code Banque : 30004 / Code Guichet : 02790 / Compte : 00010099563 / Clé Rib : 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

2 Montant des frais de participation :

Tarif normal : 320 € TTC (266,67 € HT) par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du mardi 1^{er} juillet inclus.**

Tarif dégressif : 270 € TTC (225,00 € HT) par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution.

À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF - Les 7^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance bénéficient, après examen par la délégation régionale compétente, "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements de actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficiaire de cette prise en charge.

3 Possibilité de pré-réervations sans engagement jusqu'au 30 avril 2014

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de ses inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 30 avril jusqu'à 20 places, dès lors que l'institution concernée s'engage sur l'achat ferme d'un minimum de 5 places au-delà de cette date. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com.

4 Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19.

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

5 Chaque inscription sera confirmée par mail au signataire de l'inscription et au participant.

6 En ce qui concerne les ateliers, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

7 Pour chaque inscription confirmée, l'organisateur adresse à l'issue de la manifestation une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

8 Annulation : Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax : **reçues avant le 30 mai 2014** sont acceptées sans frais ; **reçues entre le 31 mai et le 15 juin 2014 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ; **reçues après le 15 juin 2014 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 15 juin), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription. Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).** En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

7^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance
30 juin et 1^{er} juillet 2014

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :
Journal de l'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration.

PARTICIPANT : **M.** **Mme** - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

Nom et prénom :

Organisme :

Service :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse :

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :
Atelier N°

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

**① Par courrier accompagné
de votre règlement au :**
**Journal de l'Action Sociale,
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.**

**② Pour les administrations,
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
accompagné d'un bon de commande.**

Pré-réservations :

Possibilité dans certaines conditions de pré-réserver des places par mail (voir page Conditions d'inscription). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement correspondant, ou dans le cas des administrations, d'un bon de commande.

RENSEIGNEMENTS :

**Journal de l'Action Sociale
Maria Lillo ou Christine Dussaut
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : assises@lejas.com
Web : www.lejas.com**

INFORMATIONS PRATIQUES

▣ DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 7^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu les lundi 30 juin et mardi 1^{er} juillet 2014 à Lille, au Grand Palais.

L'accueil débutera le lundi dès 12 h 00. Un café sera offert par les partenaires entre 12h 30 et 14 h 00 sur l'espace exposition et animations (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le lundi - uniquement le mardi). Les travaux commenceront à 14 h 00 précises et se termineront à 18 h 00.

Le mardi, les travaux débuteront à 9 h 00 et se termineront à 17 h 00, avec une pause entre 12 h 30 et 14 h 30 pour permettre aux participants de déjeuner sur place.

▣ LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu à "Lille Grand Palais". Adresse: 1 boulevard des Cités Unies, Lille. Le Grand Palais se situe dans le prolongement du Zénith.



▣ ACCÈS

À PIED : Lille Grand Palais est situé à 10 minutes à pied des gares de Lille-Flandre et Lille Europe (égale distance), du centre-ville et à 15 minutes du vieux Lille.



Ligne 1 : sortie "Gare Lille Flandres".
Ligne 2 : sortie "Lille Grand Palais" ou "Mairie de Lille".



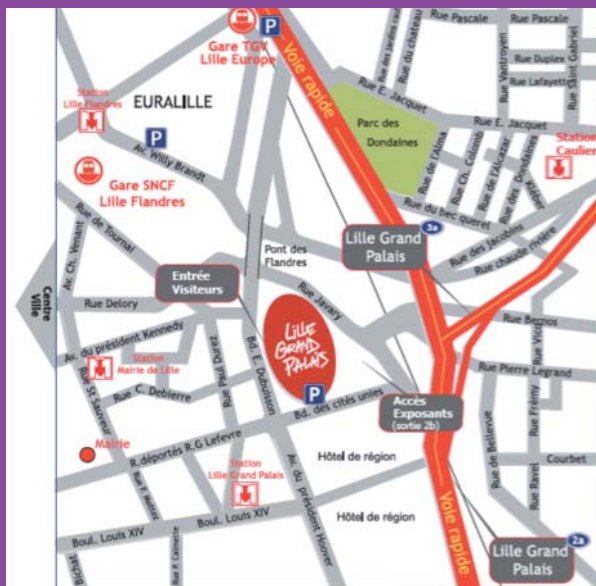
BUS : Ligne Citadine - arrêt "Lille Zénith".



PARKING : sous le Grand Palais géré par Vinci. Tarif public : 1,80 € /h.

▣ HÉBERGEMENT

La ville de Lille dispose de nombreux hôtels en centre-ville dans un rayon de 5 à 20 mn à pied du Grand Palais, mais compte tenu de l'affluence prévisible pour les Assises nous vous conseillons de réserver votre hébergement au plus tôt. Une liste d'hôtels, avec des tarifs négociés pour certains d'entre eux, est disponible sur notre site web (www.lejas.com) ou sur simple demande par mail (assises@lejas.com) ou téléphone (01 53 10 24 10).



RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut (Journal de l'Action Sociale)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : assises@lejas.com - Web : www.lejas.com